

EC/SH/FL 14_11_2023

COMPTE-RENDU
Commission de quartier : Plages du 14/11/2023

PRÉSENTS :

Mairie de Saint-Georges de Didonne :

Serge HERVOIS - Conseiller municipal,

François LEPAREUR - Conseiller municipal,

Nathalie SIMON -Adjointe au Maire,

Eric CAMILLERI - Coordonnateur commissions de quartier,

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la commission du 14 novembre 2023. Nous vous remercions de votre participation active et de vos questions. Un grand merci aux agents municipaux pour les réponses techniques apportées.

Accès plages PMR (Personne à Mobilité Réduite) :

Lors de la réunion d'avril 2023, il avait été demandé que les tapis PMR restent après la saison. Il a été répondu qu'il n'était pas envisageable de les laisser à demeure pour plusieurs raisons :

- techniques et logistiques concernant le nettoyage du sable très chronophage dû aux vents plus intenses hors saison estivale (et fin des contrats saisonniers)
- naturelles du fait du flot plus important des grandes marées (soulèvement des modules plastiques).

Néanmoins, nous renouvelons l'opération pour septembre 2024 sur les 2 sites retenus (Trier et Vallières).-Toutefois, après une suggestion dans le public, le Centre Technique est invité à chercher d'autres systèmes ou formules (rouleaux en cas de forts marnages par exemple).

Chenal à bateaux :

Renouvellement de la demande d'un chenal à bateaux au niveau de la Roche Blanche.

L'idée est acceptée par le Bureau Municipal mais la situation naturellement rocheuse du site (notamment marée basse) rend ipso facto le projet quasiment infaisable. D'autres justifications entrent en jeu : coût important (pose, dépose et nombre des balises amplifiées), autorisation du préfet maritime ...

Par contre, une zone de pratique aquatique et nautique est envisageable sous certaines conditions et matérialisée par des fanions en damier noir et blanc prévue par la nouvelle signalétique réglementaire.

Les activités acceptées concernent les embarcations propulsées par l'énergie humaine, principalement le paddle, le surf et ses dérivés (bodyboard, kneeboard, skimboard, bodysurf, surfing canoë ...)

Qualité des eaux de baignade :

Du fait de différents facteurs défavorables de 2018 à 2020, le classement sanitaire de nos quatre zones de baignade était fortement dégradé.

En tout état de cause, des mesures drastiques ont été prises : augmentation des prélèvements et analyses bactériologiques, camping-cars déportés, interdiction prononcée des animaux domestiques, ...

En conséquence, la qualité excellente a été retrouvée en 2023 sur l'ensemble des plages. Le Bureau Municipal a toutefois décidé de ne pas renouveler la demande du label pavillon bleu" qui est coûteux et de moins en moins un critère de sélection de destination estivale".

Ensablement des plages :

Après les dernières tempêtes, il a été constaté l'intérêt certain des barrières girondines pour préserver le sable afin de restaurer l'espace dunaire, notamment à Suzac (les sapins de Noël déposés chaque année au CTM y participent) pour le maintenir.

En début de saison, il est demandé de niveler le sable pour éviter une fausse dune du côté de Suzac avec si possible une concertation des professionnels exerçant à Suzac..

Nettoyage des plages :

Les plages sont nettoyées selon les marées, la fréquentation, la saisonnalité.

Un premier nettoyage (retrait des gros bois) est organisé avant les vacances de Pâques , ensuite un nettoyage régulier jusqu'à fin juin, puis un nettoyage quotidien en juillet et août et le cycle reprend à l'envers. Ces dispositions sont différenciées selon les zones concernées (Suzac, Trier, Vallières, criques, port) suivant un tableau opérationnel préétabli par le CTM.

Les 2 containers à déchets ouvragés (carrelets et poissons), réalisés par les agents, sont régulièrement et avantagement alimentés par les usagers. Ce dispositif a été très favorablement et largement reconnu par les participants et usagers.

Les services sont missionnés pour les vider au plus vite même si beaucoup d'agents sont réquisitionnés pour le nettoyage et la gestion des arbres (tombés ou dangereux) suite aux tempêtes. Les agents techniques réalisent d'autres bacs récupérateurs, ils seront installés pour la saison 2024.

Activités

Concernant les activités-plage proprement dites, toutes les DSP ont été attribuées sans surprise. Seules les 2 nouvelles concessions sont demeurées infructueuses. Une consultation sera peut-être renouvelée.

S'agissant des deux restaurants de Vallières, les anciens délégataires ont déposé leur permis de construire, à première vue, sans aucun recours.

Quant au restaurant de la grande conche, nous sommes toujours dans l'attente d'une décision de justice. Sauf coup de théâtre de dernière minute, sa sortie devient compromise pour l'été prochain.

Informations en fin de réunion par Philippe Czeher, volontaire bénévole de L'HEURE CIVIQUE SAINT GEORGEAISE

Si vous avez besoin d'une aide ponctuelle et gratuite pour un petit bricolage, le rangement de votre bois de chauffage, le déplacement d'un meuble lourd, un rendez-vous chez le médecin sans transport disponible ou tout autre service, contactez le secrétariat du CCAS à la mairie : 05 16 65 10 01 et nos volontaires de L'HEURE CIVIQUE vous donneront un coup de main. Flyers Heure CIVIQUE disponibles à la mairie, présentoir du hall.

En ce qui concerne la chasse aux moustiques TIGRES, une liste de conseils "CHECKLIST ANTI MOUSTIQUES TIGRES" réalisée par L'ARS de Nouvelle Aquitaine est disponible sur Internet. C'est une liste de conseils pratiques destinés à éviter la prolifération des moustiques. Ils vivent dans un rayon de 150m autour du lieu de ponte. Pour votre confort, suivez ces précautions et communiquez-les à vos voisins.

Vous remerciant et restant à votre écoute : monquartier@sgdd.fr .

Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire connaître si vous souhaitez être référent de ce "quartier plages"..

Le Président de la Commission
du quartier des plages

Mr Serge HERVOIS

